

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111084DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC081019SUNI du 04/06/2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2202, intitulée Galilée, dont le directeur est Farrokh VAKILI ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nicole ABALLEA, ingénieur de recherche, adjointe au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions

relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée .

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole ABALLEA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Sophie ROUZIERE, ingénieur de recherche, chargée d'administration générale.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 19/04/2011

Le directeur d'unité